



EXPERTISE LAT

Notre action

Qu'est-ce qu'une telle prestation peut vous apporter ?

Quels sont les documents remis ?

Quels sont les exemples de situations où une telle prestation est utile ?

Combien ça coûte ?

Quel est le déroulement de la prestation ?

Quels sont les documents et informations à réunir pour faciliter le déroulement de la prestation ?

Quelles sont les prestations voisines délivrées par la FRI ?

Qui contacter à la FRI pour en savoir plus ?

Expertise et conseil en matière d'impact sur l'environnement

✓ Dans le domaine des bâtiments ruraux, une situation existante, sans projet de développement, peut déjà engendrer des conflits de voisinage en lien avec la thématique environnementale. Lors du règlement de tels différends, une expertise permet aux parties, ainsi qu'à l'arbitre, de constater le respect ou non des normes environnementales. Dans la même expertise, des solutions techniques peuvent être proposées pour tenter de diminuer les impacts sur l'environnement et pour essayer de résoudre ces conflits à l'amiable.

▪ Rapport d'expertise

▪ Suite à la plainte de quelques voisins, je suis convoqué par les autorités communales pour une séance de conciliation en lien avec les odeurs que dégage mon rural au village. J'aimerais me préparer au mieux pour cette séance. Je désirerais connaître les normes environnementales appliquées à mon bâtiment ainsi que les éventuelles solutions techniques qui permettraient de réduire les nuisances qui seraient trop importantes.

8-15 heures, au tarif horaire de la FRI ⁽¹⁾

Les tarifs abonnés et non abonnés sont consultables sur le site de la FRI.

1. Contact téléphonique avec le conseiller
2. Visite sur place
3. Transmissions de divers documents techniques au conseiller
4. Etude par le conseiller des documents reçus et réalisation des calculs
5. Rédaction et envoi du rapport d'expertise
6. Participation aux éventuelles séances de conciliation

- Description détaillée des bâtiments existants
- Les dossiers PER et formulaires de recensement des 3 dernières années

- Rapport d'impact sur l'environnement
- Détermination des effectifs maximaux d'animaux respectant la Loi sur l'aménagement du territoire

Cédric Linder